CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

PROJET DE RÈGLEMENT NO 26-277 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 16 mars 2026, le projet de règlement N°26-277 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°26-277 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h30, à la salle communautaire située au 29, rue de la Fabrique;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au sur le site web de la municipalité www.saintpierredebroughton.ca ainsi qu'au bureau municipal, situé au 42, rue Saint-Pierre, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 26 MARS 2026.

Julie Lemelin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Julie Lemelin, directrice générale, résidante à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 26 mars 2026 sur le site web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 mars 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière